



LIEU D'INSCRIPTION :

EOVI MCD MUTUELLE

13 Bd Maréchal Fayolle

43000 LE PUY-EN-VELAY

Entrée Rue des cordelières

de 9^h à 12^h et de 13^h30 à 17^h30

REGLEMENT DU « CHALLENGE PAR EQUIPES »

- Les membres de chaque équipe devront appartenir à la même entreprise, administration ou association loi 1901.
- Chaque équipe devra être composée d'au **minimum 6 coureurs**.
- Les inscriptions par équipe sont au tarif de **17 € par participant**. Pour les adhérents EOVI MCD Mutuelle, l'inscription est prise en charge sur présentation de la carte de mutuelle, à l'exception de 1 € qui sera reversé à l'AFM Téléthon.
- La **date limite d'inscription par équipe** est fixée au **mercredi 29 avril 2020**.
- Les **inscriptions doivent être effectuées de manière groupée et sous le même nom d'équipe** avec un tableau de l'ensemble des membres. Un responsable sera nommé comme « contact référent ».
- Un sac à chaussures sera offert à chaque membre de l'équipe.
- Les **dossards, tee-shirts et sac à chaussures devront être retirés en une seule fois**. A charge du responsable d'équipe d'en assurer la distribution.
- Un **classement spécifique** est établi à l'issue de l'épreuve pour les équipes d'entreprises, d'administrations ou d'associations loi 1901.
- Le classement s'effectue par addition des temps des 4 meilleurs classés de chaque équipe.
- Les équipes composées de coureurs licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme (F.F.A) feront l'objet d'un classement particulier.
- Les 3 meilleures équipes et l'équipe la plus représentée (en nombre de coureurs classés) seront récompensées.
- La remise des récompenses aura lieu le 4 mai 2020 à 18^h30 dans les locaux de Décathlon.

15 Km du Puy-en-Velay – Jogging 43

EOVI MCD MUTUELLE - 13 Bd Maréchal Fayolle CS 90092 43000 LE PUY-EN-VELAY

contact@15kmdupuy.fr - 06 50 73 12 37

<http://www.15kmdupuy.fr>